Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20241212-159466-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/12/2024
Publication : 27/12/2024

Seine Normandie AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

****

Délibération n° BC/24-087

Fonds de concours 2024 Hardencourt-Cocherel : régularisation

Date de convocation : 06/12/2024

Conseillers en exercice : 17

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 17

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon, 12 rue de la Mare à Jouy, DOUAINS, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 12 décembre 2024 à 16h30.

Etaient présents :

Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Dominique MORIN (VERNON), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Johan AUVRAY (VERNON), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal JOLLY (GASNY), Jérôme GRENIER (VERNON), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Patricia DAUMARIE (VERNON), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS),

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à Monsieur Frédéric DUCHÉ
Madame Aline BERTOU à Monsieur Christian LE PROVOST
Monsieur Thomas DURAND à Madame Annick DELOUZE

Absents :

Secrétaire de séance : Pieternella COLOMBE

Le Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n°CC/21-78 du 8 juillet 2021 portant délégation de compétences du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

Vu la délibération n°CC/17-261 du conseil communautaire du 28 septembre 2017 validant la mise en place d'un fonds de concours d'investissement en faveur des communes de l'agglomération ;

Vu la délibération n°BC/22-64 bis du 23 juin 2022 portant modification du règlement du fonds de concours ;

Vu la décision n°BC/23-079 du bureau communautaire du 14 septembre 2023 validant les modifications du règlement du fonds de concours ;

Vu le règlement du fonds de concours ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant la volonté de SNA de s'inscrire dans une démarche constructive et opérationnelle de l'intérêt public afin de répondre aux besoins des populations et de ses communes

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision relative à l'attribution de fonds de concours, dont le montant est supérieur à 5 000 € et inférieur à 50 000 € par opération ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De verser la somme de 6 000 € à la commune d'Hardencourt-Cocherel au titre de l'appel à projet 2024 du fonds de concours de Seine Normandie Agglomération, dans le cadre de la rénovation de l'ancienne école en espace de vie communal, dont le coût HT prévisionnel s'élève à 172 092,07 €.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par
Le Président

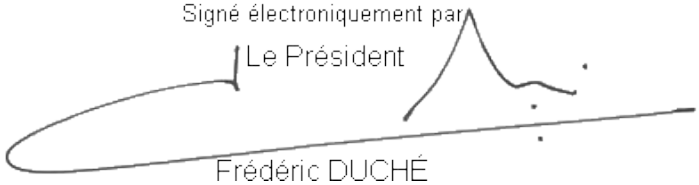

Frédéric DUCHÉ

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Identité demandeur	Thématique du projet	Intitulé du projet	Montant total HT	Montant HT	Subvention
Bois Jérôme Saint Ouen	La valorisation et restauration du patrimoine historique	Restauration Du Monument Funéraire De L'abbé Seyer	21 788,40 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Bouafles	La valorisation et restauration du patrimoine historique	Travaux Eglise Saint Pierre De Bouafles	179 959,42 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Breuilpont	La rénovation énergétique des bâtiments publics	Rénovation Énergétique Du Groupe Scolaire	158 779,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Croisy-sur-Eure	La valorisation et restauration du patrimoine historique	Restauration Du Mur Sud De L'église,du Muret Du Cimetière, De Son Calvaire, Banc Seigneurial De La Nef De L'église	34 707,33 €	20 000,00 €	5 626,00 €
Ecouis	L'aménagement de voies douces (piste cyclable voie piétonne…)	Aménagement Piétonnier Autour De La Collégiale	22 942,50 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Frenelles-en-Vexin	L'aménagement de voies douces (piste cyclable voie piétonne…)	Tous Pour La Mobilité Douce À Frenelles En Vexin	521 322,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Gasny	La revitalisation des centres bourgs - L'aménagement des espaces publics et urbains	Aménagement Du Coeur De Bourg	1 443 218,29 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Giverny	La revitalisation des centres bourgs - L'aménagement des espaces publics et urbains	Installation D'un Abri A Velo	18 660,00 €	18 660,00 €	5 598,00 €
Hardencourt-Cocherel	La revitalisation des centres bourgs - L'aménagement des espaces publics et urbains	Renovation De L'ancienne Ecole En Espace De Vie Communale	172 092,07 €	20 000,00 €	6 000,00 €
La Chapelle-Longueville	La revitalisation des centres bourgs - L'aménagement des espaces publics et urbains	Réhabilitation D'un Local Communal En Maison Paramédicale En Lien Avec La Maison De Santé De Saint-Marcel	120 000,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Le Cormier	La valorisation et restauration du patrimoine historique	Restauration Du Clocher De L'eglise	62 661,68 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Les Andelys	La revitalisation des centres bourgs - L'aménagement des espaces publics et urbains	Installation De Toilettes Sèches Dans Le Square Nicolas Poussin	21 666,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Ménilles	La rénovation énergétique des bâtiments publics	Rénovation Énergétique Mairie	128 297,47 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Mézière-en-Vexin	La valorisation et restauration du patrimoine historique	Restauration De La Croix et Le Sablage De La Porte De L'eglise	27 399,10 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Notre-Dame-de-l'Isle	La revitalisation des centres bourgs - L'aménagement des espaces publics et urbains	Aménagement Paysagé Du Cimetière	76 132,50 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Pacy-sur-Eure	L'aménagement d'espaces sportifs et de loisir	Aménagement D'une Aire De Jeux À L'étang Taron	31 907,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Pressagny-l'Orgueilleux	La rénovation énergétique des bâtiments publics	Isolation Bâtiment Mairie Et Annexe	58 920,90 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Sainte-Colombe-près-Vernon	L'aménagement d'espaces sportifs et de loisir	Création D'un Espace Intergénérationnel Ombragé De Proximité Avec Équipements Sportifs En Centre Bourg En Développement Durable	43 607,00 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Saint-Marcel	La rénovation énergétique des bâtiments publics	Rénovation De L'éclairage Des Courts De Tennis Couverts	27 093,20 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Vernon	L'aménagement d'espaces sportifs et de loisir	Création D'une Aire De Jeux, Avenue Churchill - Quartier Fieschi	49 473,35 €	20 000,00 €	6 000,00 €
Vexin-sur-Epte	La rénovation énergétique des bâtiments publics	Changement Des Huisseries De La Sdf De La Commune Déléguée De Berthenonville	25 905,61 €	20 000,00 €	6 000,00 €
21 DOSSIERS			**3 246 532,82 €**	**418 660,00 €**	**125 224,00 €**